

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 19/855 :

Pierrefonds - Cession d'une emprise foncière cadastrée section IH n°277 à Mme FONTAINE Marie Jeanne et Mr FONTAINE Bernard Christian

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANEÉ Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

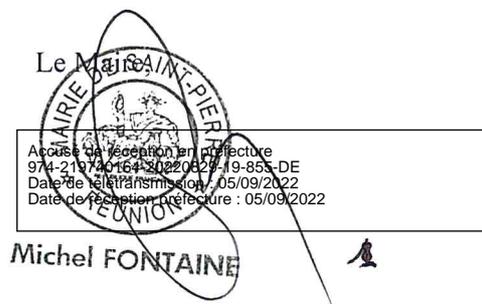
ABSENTS :

MM. VALY Nazir, LORION David, ACAPANDIE Freddy, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220829-19-855-DE
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°19/855 : Pierrefonds - Cession d'une emprise foncière cadastrée section IH n°277 à Mme FONTAINE Marie Jeanne et Mr FONTAINE Bernard Christian.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que Madame FONTAINE Marie Jeanne et Mr FONTAINE Bernard Christian, propriétaires de la parcelle cadastrée section IH n°29 (adresse 7 chemin Bureau 97410), ont souhaité la régularisation de leur occupation sans titre d'une emprise foncière communale cadastrée section IH n°277 jouxtant leur parcelle cadastrée section IH n°29.

Vu l'avis de France Domaine en date du 10/05/2022 référencé DS 8525727 – OSE 2022-97416-29947 valable jusqu'au 09/05/2023.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE CEDER** à Madame FONTAINE Marie Jeanne et Mr FONTAINE Bernard Christian demeurant au 7 Chemin Bureaux Pierrefonds 97410 Saint-Pierre, le bien ci-dessous désigné :

Foncier concerné par la cession (en l'état)

Référence cadastrale	Superficies (environ)	Zonage au PLU approuvé	Adresse	Situation
Section IH n°277	- apparente : 74 m ² - cadastrale : 105 m ² (à définir par mesurage)	Zone U3	Chemin Salomon Malangu (97410)	Un garage réalisé par les demandeurs susvisés

- **DE FIXER** les conditions de vente :

. **Prix de vente** : moyennant le prix de **16 000 € HT** en référence à l'avis des domaines valable jusqu'au 09/05/2023, (montant à parfaire ou à diminuer selon la surface définitive). A ce montant s'ajoutera la TVA aux taux en vigueur en cas d'assujettissement.

. **Paiement** : comptant le jour de la signature de l'acte authentique devant notaires, ce, avant le 09/05/2023 (date de la fin de validité de l'avis des domaines).

. **Destination** : régularisation de l'occupation sans titre et rattachement à la parcelle cadastrée section IH n°22

Le recouvrement de cette recette sera opéré sur le budget communal.

- **DE L'AUTORISER**, à **SIGNER** toutes les pièces liées à l'aboutissement de ce dossier, notamment l'acte authentique de vente.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE DE SAINT-PIERRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220829-19-855-DE
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022